

Feuille de route du Groupe de travail thématique “Pérennité des démarches d’EIT”

Contexte et enjeux

L'écologie industrielle et territoriale (EIT), par son approche innovante, systémique et transversale d'optimisation des flux de ressources (matières, eau, énergie, ainsi que les ressources humaines et services), constitue une réponse concrète des acteurs des territoires à l'enjeu de transition écologique et sociale. Dans sa pratique, l'EIT s'appuie sur deux piliers fondamentaux : le métabolisme territorial et les réseaux de coopération territorialisés.

Si les projets d'EIT se multiplient, les synergies structurantes et l'évaluation de leurs impacts positifs peinent toutefois à se montrer significatives. De plus, la pérennité des démarches est en questionnement chez de nombreux porteurs, avec des visions relativement diversifiées suivant la typologie des acteurs.

Enjeux liés à la pérennité des démarches (issus des 2èmes Rencontres du Réseau SYNAPSE de mai 2018) :

- Être en mesure d'autofinancer en partie sa démarche ;
- Disposer d'une lisibilité et d'une stabilité nationale sur les soutiens publics ;
- Obtenir des résultats environnementaux significatifs en lien avec des objectifs de diminution des consommations de ressources ;
- Être performant d'un point de vue environnemental et économique (tant pour les entreprises que pour le territoire);
- Être en mesure de maintenir la démarche dans le temps ;
- Être un projet fédérateur permettant un consensus entre objectifs privés et “bien commun” (ex : réaliser des économies financières vs. réduire les consommations de ressources) ;
- Intégrer l'EIT dans les stratégies de développement publiques et privées.

Un travail préalable de définition d'un cadre partagé des enjeux de la pérennité d'une démarche d'EIT semble donc nécessaire.

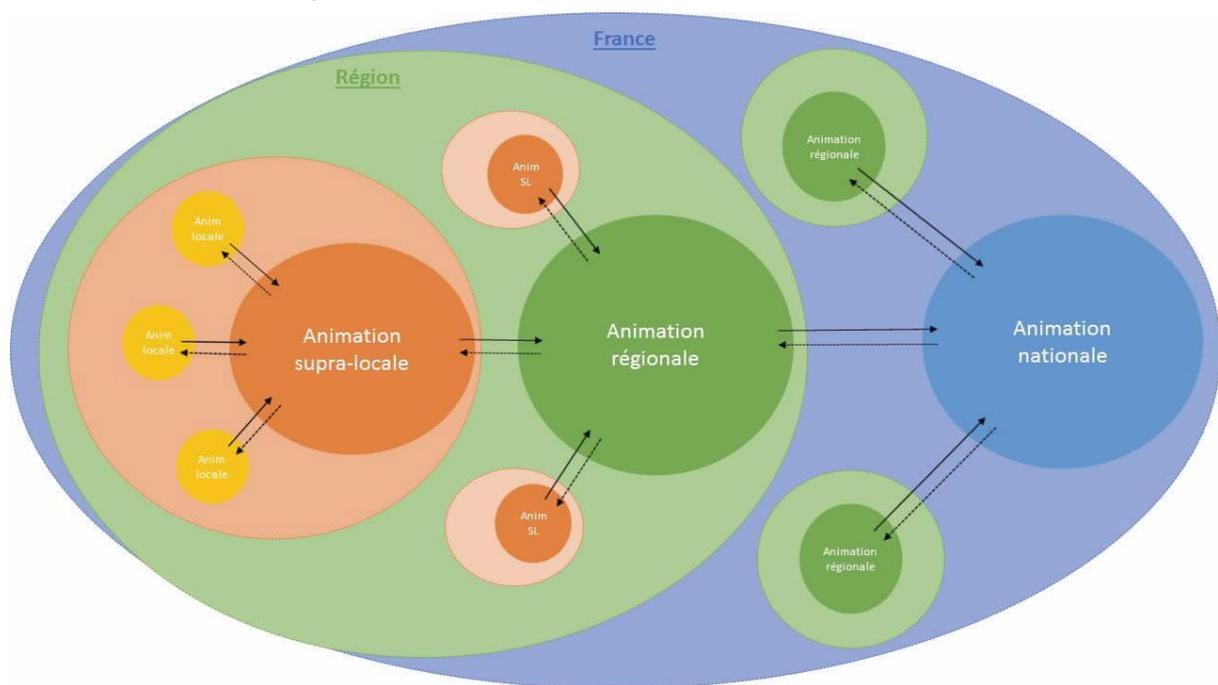
L'étude « Pérennité des démarches d'EIT en France - Constats, enjeux et recommandations » publiée en mars 2018 (B. DURET, C. VALLUIS, M. DES GAYETS, A. DAIN) a présenté une analyse globale de la pérennité des démarches, selon trois angles complémentaires : la gouvernance, les activités et résultats de l'acteur-tiers, et le modèle économique. Les constats de cette étude pourront servir de base aux réflexions du groupe de travail. À savoir :

- les trois angles d'analyse de la pérennité doivent être considérés de manière systémique et interdépendante ;
- les rôles de l'acteur tiers d'une démarche sont multiples. Il est à la fois garant

de la gouvernance du projet et assure la mise en oeuvre opérationnelle d'actions et de synergies ;

- la continuité du financement public dans le temps semble une nécessité ;
- l'importance de viser des enjeux de diminution des consommations de ressources via des coopérations inter-territoires ;

De plus, à l'heure de la massification des démarches d'EIT, et dans un contexte de baisse prévisible des financements publics sur la fonction d'animation et de redéfinition des compétences et interventions dans le domaine du développement économique et de la gestion des déchets liés à la mise en oeuvre de la loi Notre, il apparaît primordial de réinterroger cette question de la pérennité des démarches d'EIT. Il semble aussi fondamental de réaliser ce travail en repensant l'organisation de l'EIT à différentes échelles territoriales : locale, supra-locale, régionale et nationale.



Ainsi, l'atteinte de la pérennité des démarches d'EIT pose un certain nombre de questions aux porteurs de projets et financeurs de démarches :

- A l'échelle des démarches individuelles : Quelle est la bonne échelle de territoire pour animer sa démarche ? Quels sont les modèles juridiques les mieux adaptés pour l'acteur-tiers ? Comment financer l'animation des démarches dans le temps ? Avec quelles actions ?
- A des échelles plus larges (supra-locales, régionales, nationales) : Quelle est la bonne organisation pour faciliter le déploiement de l'EIT tout en optimisant les financements publics ? Qu'est-ce qui doit être porté au niveau local ? Que peut-on mutualiser à l'échelle supra-locale ? à l'échelle régionale ? A l'échelle nationale ?

Ce sont ces problématiques qui guideront les travaux du groupe de travail "Pérennité des démarches d'EIT" du Réseau SYNAPSE dès l'automne 2018 jusque mi 2020.

Ce Groupe de travail sera réalisé en coordination avec la mission d'OREE sur l'évaluation de la maturité des démarches d'EIT en lien avec le référentiel ELIPSE

Sur la même période que le GT "Pérennité des démarches d'EIT", Orée réalisera un travail sur l'évaluation de la maturité des démarches d'EIT en France (en lien avec le référentiel ELIPSE), l'un des objectifs étant d'identifier les freins et leviers pour faire progresser les démarches à des niveaux de maturité supérieurs.

Ce travail sera fait en collaboration avec le Réseau SYNAPSE et les travaux auront pour objectifs de se compléter mutuellement, le GT "Pérennité des démarches d'EIT" ayant quant à lui pour objectif de fournir des outils et méthodes sur des sujets plus ciblés / spécifiques (voir paragraphe objectifs ci-après).

Objectifs

Le GT "Pérennité des démarches d'EIT" se dote de 2 principaux objectifs :

- **Acter un cadre de travail commun et partagé autour de la notion de pérennité des démarches d'EIT, en collaboration avec OREE**

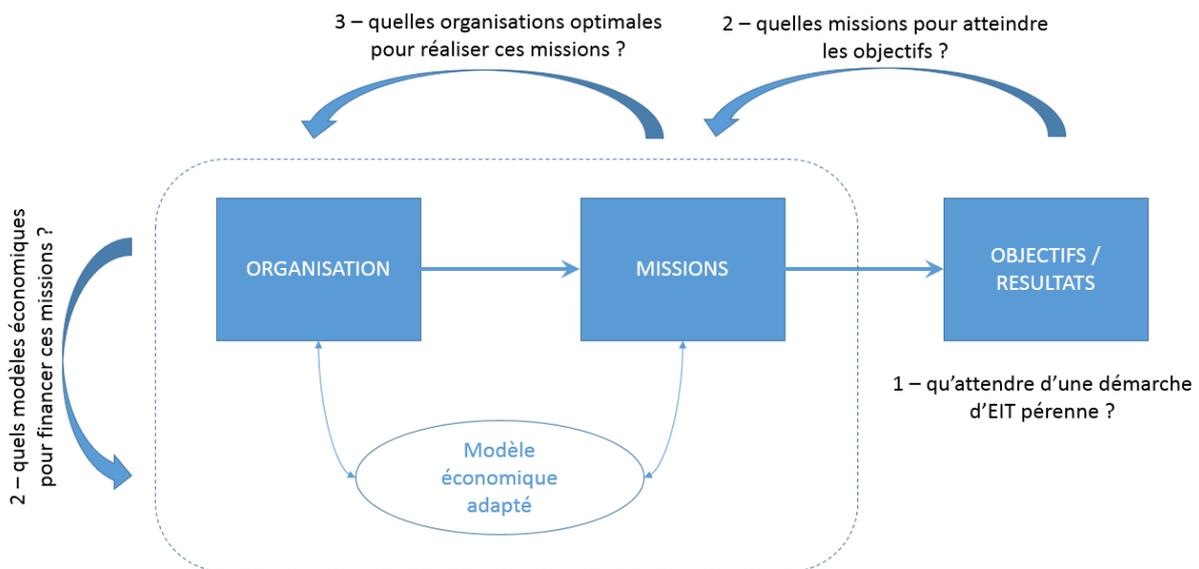
Proposition de définition : "La pérennité d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale se définit par le maintien dans le temps : d'une dynamique d'acteurs dans le cadre d'une gouvernance partagée; d'une capacité de financement; d'une diversité d'activités permettant de réaliser des diminutions d'impacts environnementaux ; l'ensemble de ces conditions étant interdépendantes les unes des autres".

Au-delà de la définition, l'objectif est d'arriver à partager une vision commune des éléments à prendre en compte sur les trois axes stratégiques de la pérennité en fonction des niveaux de maturité d'une démarche d'EIT

	<i>Phase 1 Réflexion / intention</i>	<i>Phase 2 Lancement / Structuration</i>	<i>Phase 3 Consolidation</i>	<i>Phase 4 Pérennisation</i>
Gouvernance				
Activités et résultats de l'acteur-tiers				
Modèle économique				

Les résultats de l'acteurs-tiers s'entendent en terme de résultats économiques, environnementaux et sociaux (emplois, ...) pour le territoire et les acteurs économiques de la démarche EIT.

- **Construire et partager des éléments (méthodes, outils, recommandations), permettant aux acteurs de pérenniser leurs démarches d'EIT :**
 - a. Analyser les caractéristiques les plus adaptées à l'échelle des démarches individuelles pour établir des recommandations : réflexions sur la bonne échelle de territoire pour animer une démarche, sur les modèles juridiques les plus pertinents pour l'acteur tiers, sur la poursuite du financement de l'animation des démarches dans le temps, selon quel modèle économique, etc.
 - b. Repenser les modèles d'organisation de l'animation de l'EIT afin d'optimiser l'efficacité de leur animation : réflexion sur une organisation locale / supra-locale / régionale / nationale de l'EIT favorisant les synergies et les mutualisations entre les démarches et avec les collectivités locales



- c. Autres sujets à définir suite à l'atelier 2. Exemples :
 - Comment favoriser les financements des entreprises sur résultats afin d'équilibrer la participation économique des entreprises de manière plus équitable ?
 - Comment développer des activités entrepreneuriales au sein de son animation de démarche ?
 - Intérêts, freins et leviers pour faire évoluer le portage de l'animation vers une structure dédiée dont la forme juridique est à adapter au contexte (association, SCIC, autre ?) ?
 - Quelles compétences de l'animateur (profil, niveau d'expériences minimum, offre de formation associée), de l'acteur-tiers et du(es) porteur(s) (légitimité) ?
 - Quel rôle des citoyens dans la démarche EIT ? (participation citoyenne dans la gouvernance, autre ?)

Tâches

Phase 1 - Partager un cadre de travail commun (en lien avec Orée) [Octobre 2018]

- Partager une vision commune sur ce qu'est une démarche d'EIT pérenne
- Valider l'outil support commun : la matrice "*Maturité / Pérennité*"

Phase 2 - Repenser les modèles d'organisation de l'animation des démarches d'EIT [1er semestre 2019]

- Mobiliser des territoires tests sur la pérennisation/massification en EIT ;
- Proposer de nouveaux modèles territoriaux d'animation des démarches d'EIT couplant à la fois les notions de pérennisation et de massification des démarches ;
- Identifier des synergies territoriales inter-démarches concernant la partie animation (aux niveaux supra-local / régional / national) ;
- Identifier des modes de gouvernance adaptés (réflexions sur les statuts juridiques des associations, SCIC, etc.) ;
- Identifier des modèles économiques adaptés pour viser un maximum d'autonomie financière dans le temps dans un contexte global de raréfaction des financements publics ;
- S'appuyer sur des cas concrets (exemple : territoire rochelais/rochefortais qui a déjà exprimé son intérêt) : avantage de mobiliser et de faire travailler des acteurs sur leurs problématiques concrètes et de produire des nouveaux modèles d'approches
 - Massifier les démarches à des échelles plus larges,
 - Mutualiser les moyens d'animation,
 - Définir un modèle économique,
 - Générer des acteurs tiers aux statuts juridiques adaptés.

Phase 3 - Proposer des méthodes, outils et recommandations sur des sujets spécifiques [juin 2019 à juin 2020]

- Proposer des outils, méthodes et recommandations sur des sujets ciblés répondant aux problématiques de massification/pérennisation des démarches d'EIT

Qui fait quoi ?

Pilote(s) du GT : Alexandre DAIN (Pôle des éco-industries) + Benoît DURET (Mydiane)

Qui est le référent ? (personne référente parmi les membres du réseau)

- Référent structures juridiques : à identifier
 - Référent modèles économiques : à identifier
 - Référent organisation territoriale de l'EIT : à identifier
- + appui sur des experts externes en fonction des besoins

Qui sont les contributeurs ? Appel à contributeurs à lancer prochainement en s'appuyant sur l'atelier dédié lors des rencontres francophones de l'EIT des 10-11 octobre 2018.

Quels sont les compétences nécessaires et profils attendus ? 15 à 20 personnes :

- Ayant de l'expérience dans le développement de projets d'EIT, ayant travaillé sur des démarches en niveau "consolidation" ou "pérennisation"
- Formant un groupe diversifié en termes de structures de rattachement (territoires, consulaires, BE, animateurs de zone, entreprises)
- Incluant des cas concrets concernés par les thématiques de pérennisation / massification (ex : territoire rochelais/rochefortais)

Moyens et Calendrier

La phase 1 se déroulera durant l'atelier C2 des Rencontres Francophones de l'EIT (RFEIT), le 11 octobre 2018, sur un format d'1h30.

La phase 2 se déroulera en janvier 2019 sur une réunion physique d'une journée, à Paris.

La phase 3 se déroulera sur 2 réunions, entre les mois de juin 2019 et décembre 2019. A noter que la première sera réalisée durant les rencontres nationales du Réseau Synapse tandis que la seconde pourra être réalisée en visio.

Des réunions téléphoniques pourront être envisagées si besoin (par exemple sur des sous-thématiques précises, pour une séance de travail avec les acteurs du cas d'étude...)

Chaque participant du GT s'engagera donc à participer à 4 réunions (dont 1 journée complète à Paris), à contribuer au fil de l'eau à la construction des différents livrables ainsi qu'aux notes de préparation des réunions et à prendre connaissance des documents envoyés au préalable des réunions.

Au total il s'agit de **5 à 6 jours maximum de travail par participant sur une période de 18 mois**.

Livrables attendus

Livrables sous la forme de boîte à outils "pérennité" sur les sujets retenus suite à l'atelier 2 (exemple : fiche pratique sur les modèles économiques, fiche pratique sur les avantages et inconvénients des meilleures structures juridiques, ...), incluant matrice "Maturité / Pérennité" en lien avec Orée et synthèse des réflexions sur les nouveaux modèles d'organisation régionale de l'EIT, à plusieurs échelles territoriales